

Culture,
Communications et
Condition féminine

Québec

FORML

Demande : 114716
Bien : 99844
Dossier : SAHN-2007-0435-08

Autorisation

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre, après avis de la Commission des biens culturels du Québec, délivre son autorisation à :

Madame Isabelle Roy, architecte
Menkès Shooner Dagenais Letourneux, Architectes

Description des travaux:

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL DU MONT-ROYAL

Implantation et volumétrie du projet de construction du nouveau complexe sportif selon les plans modifiés le 1er février 2008 et réalisés par MSDL architectes.

Adresse du demandeur :

1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1100
Montréal (Québec) H3B 1H4

Lieu des travaux :

Collège Jean-de-Brébeuf
3200, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)

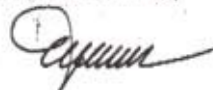
Selon les exigences suivantes :

- › le traitement architectural devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation au Ministère.

- La présente autorisation devient nulle si l'opération visée n'est pas entreprise un an après la délivrance de l'autorisation ou si l'opération est interrompue pendant plus d'un an.
- Elle ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi ou des règlements.

Délivrée le 15 février 2008

La ministre de la Culture, des Communications et
de la Condition féminine,



Par :

Jean Bissonnette
Directeur
Direction du patrimoine et de la
muséologie